

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

(	Cadre reserve a l'autorite environnemental	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/12/2020		2020-35-0012
	1. Intitulé du projet	
Exploitation d'un entrepôt logistique dans	la zone d'activités de la Janais, sur la commu	ine de Chartres de Bretagne (35)
Exploitation d'un entrepot logistique dans	Ta zone d'activites de la ballais, sul la commit	ane de Graffies de Dietagne (55)
		N 600
2. Identification du	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	ROUTIERS BRETONS	
Nom, prénom et qualité de la personne	Mr Gilles COLLYER	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 3 3 4 3 0 0 7	2 0 0 0 0 2 9 Forme juridiq	ue SAS
(C3) SIKE1 0 0 4 0 0 7	z o o o o z o z	
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article l	2 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proje	
	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	
39. Travaux, construction et opérations	Le projet concerne la construction d'une pl	
d'aménagements. a) Travaux et	cellules de stockage de 2 976 et 2 983 m² et	•
construction qui créent une surface de	m². Avec l'ensemble des locaux techniques	•
plancher comprise entre 10 000 et 40 000	est estimé à environ 11 396 m² (hors auven	•
m².	Ce projet relèvera du régime de l'enregistre	•
	nomenclature des installations classées et c rubriques 1435 et 2925.	au regime de deciaration pour les

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le porteur de projet est la société LES ROUTIERS BRETONS, groupe fondé en 1920, engagé depuis plus de 100 ans dans les activités de transport et de la logistique. Le projet est situé au sein de la zone d'activité du Janais, sur la commune de Chartres de Bretagne, dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35). Les terrains concernés sont à ce jour en grande partie bitumés car ils accueillaient auparavant des parkings, qui sont inutilisés depuis des années.

La demande concerne la construction d'une plateforme de stockage de produits divers combustibles (textiles, pièces automobiles, etc.), qui sera composée de deux cellules de surface respective d'environ 2976 et 2983 m² et d'une messagerie d'une surface de 3854 m².

Ces cellules de stockage seront associées à des bureaux, des locaux sociaux, un local de charge et des locaux techniques (atelier de réparation, comburant et aire de lavage). La circulation des poids lourds se fera grâce à une voie engin qui sera positionnée sur la l'ensemble de la périphérie de l'établissement. Deux parkings permettront d'accueillir les véhicules des employés et des visiteurs, et des places à proximité des quais de chargement seront dédiées au stationnement des poids lourds.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

L'objectif principal du projet est de créer une plateforme logistique à proximité de l'agglomération de Rennes, dans des standards de qualité actuels, et disposant d'une bonne desserte.
Au vu de la diversité des marchandises stockées, les activités logistiques du groupe sont en perpétuelle croissance. Le projet permettra également l'utilisation d'anciens parkings inutilisés dans la zone d'activité de la Janais. Ce projet permettra donc de redynamiser ces terrains actuellement en friche.
redynamiser des terrains actuellement en friche.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux  La construction comprendra plusieurs étapes successives et/ ou concomitantes :
- terrassement léger des terrains,
- réalisation des extérieurs (mise en forme du terrain, voiries,), -réalisation du gros oeuvre (massif, quai, poteau,),
-édification de la charpente, couverture, bardage,
- aménagements intérieurs (implantation des racks, aménagement des bureaux et locaux techniques,) - finalisation des aires extérieures.
La durée prévisionnel des travaux est de 8 à 10 mois.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Les activités du site consisteront essentiellement en la réception le stockage, la préparation de commandes et l'expédition de
marchandises combustibles diverses telles que du textile, des pièces automobiles, etc
L'exploitation relèvera du régime de l'enregistrement pour la rubrique ICPE 1510 et du régime de la déclaration pour les rubriques 1435 et 2925.

4.2 Objectifs du projet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Le projet sera soumis à une demande d' de l'Environnement (ICPE) vis à vis de la Le projet fera également l'objet d'une de	entale devra être jointe au(x) dossie enregistrement au titre de la régleme rubrique n°1510 relative au stockage	er(s) d'autorisation(s). entation des Installations classées pour la Protection e de marchandises combustibles.				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	rojet et superficie globale de l'opération	ion - préciser les unités de mesure utilisées				
	eurs caractéristiques	Valeur(s)				
Surface : Emprise foncière : Emprise des cellules de stockage (hors n Emprise totale des bâtiments (hors auve Surface des voiries lourdes	<del>-</del> •	49 395 m <sup>2</sup> 5 959 m <sup>2</sup> 11 396 m <sup>2</sup> 19 922 m <sup>2</sup>				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 1_ ° 4 3 ' 19 "Q Lat. 4 8 ° 3 _ ' 2 5 " N				
ZAC de la Janais, 35131 Chartres de Bretagne  Parcelles cadastrales de la section AC: 586 (en partie) 587 (en partie) 633 635 (en partie)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  Non  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les terrains sont localisés à environ 180 m au Nord de la ZNIEFF la plus proche. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Talus et friches du bois noir" localisée en bordure de la route départementale n°34.
En zone de montagne ?		X	La commune d'implantation du projet n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Les terrains sont localisés à plus de 14 km au sud-ouest de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche, nommée les "Mares De Mottais, De L'Hourmel Et De La Petite Lande" (ref : FR3800747).
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La commune de Chartres de Bretagne n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	La zone concernée par l'un de ces classements, la plus proche des terrains d'implantation du projet est le réserve naturelle du "Marais de Sougeal "(ref : FR9300001) localisée à plus de 50 km au sud-est des terrains du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	La 3e échéance du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est en vigueur sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine pour les années 2018-2024. Il concerne les voies routières nationales dont notamment la RN137 à environ 3 km à l'est des terrains du futur site logistique. Cette voie traverse la limite est de la commune de Chartres de Bretagne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			Les terrains du projet sont situés à environ 4,5 km au nord ouest du "Manoir de la Salle" à Saint Erblon, site classé (arrêté préfectoral du 30 mai 1944) le plus proche.  Le site inscrit le plus proche est le monument historique "les fours à chaux " inscrit par l'arrêté du 21 mai 1987. Ce monument est situé à environ 1,4 km au sud-est de l'implantation du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le règlement graphique du PLU de la commune de Chartres de Bretagne identifie les zones potentiellement humides sur l'ensemble du territoire. Les parcelles concernées par le projet ne sont pas concernées par la présence de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'implantation est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé le 10 décembre 2007. Le zonage prescrit concerne uniquement le sud-est de la commune à distance des terrains sollicités dans le cadre du projet.  La commune n'est, à ce jour, pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technlogiques (PPRT). Elle compte 6 installations classées pour la protections de l'environnement, qui ne relèvent pas d'un classement SEVESO seuil bas ou haut.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Les terrains ne sont pas référencés comme sites et sols pollués dans les bases de données BASOL et BASIAS. Le site BASOL le plus proche est le site de TRIADIS Services, ex SPEICHIM Processing, toujours en activité à environ 2,2 km au Nord-Ouest des terrains d'implantation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le terrain se trouve à distance de toutes zones de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Selon l'Agence Régionale de Bretagne, aucun périmètre de protection d'un captage d'eau potable n'est présent au niveau des terrains d'implantation de la plateforme.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche est le monument historique "les fours à chaux " inscrit par l'arrêté du 21 mai 1987. Ce monument est situé à environ 1,4 km au sud-est de l'implantation du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
•			
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est la "Vallée du Canut" (directives Habitat et Oiseaux) à environ 13,8 km au sud ouest des terrains d'implantation du projet.  Les terrains du projet sont situés à environ 4,5 km au nord ouest du Manoir de la Salle

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'eau utilisée au niveau de la plateforme sera associée aux besoins des salariés, au lavage des sols et des poids lourds, et aux systèmes incendie. L'eau proviendra exclusivement du réseau d'alimentation en eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			La consommation en eau restera limitée et n'impliquera pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. L'exploitation du site n'entraînera pas de prélèvements d'eau par forage sur le site.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			A ce jour, le site est entièrement nivelé puisqu'il accueillait un parking actuellement inexploité. Les travaux de terrassement seront donc limités. Le projet donnera lieu à un équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			A ce jour, le site est entièrement nivelé puisqu'il accueillait un parking actuellement inexploité. En cas de déficit de matériaux, un apport ponctuel de remblais pourrait être à mettre en place dans le cadre des travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le site sera construit sur une zone entièrement artificielle, bitumée, et actuellement en friche (ancien parking), au sein de la zone d'activité de la Janais.  La construction et l'exploitation de la plateforme logistique ne seront pas susceptibles de perturber ou dégrader la biodiversité existante ou même détruire les corridors écologiques.
Milieu naturel			X	Le site Natura 2000 le plus proche est la "Vallée du Canut" (directives Habitat et Oiseaux) à environ 13,8 km au sud ouest des terrains d'implantation du projet.  Compte tenu de la distance séparant le site d'une part, et de l'absence de rejets directs aqueux et atmosphériques dans cet espace d'autre part, l'exploitation de la future plateforme logistique n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit au Formulaire Standard de Donnée du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les activités de la plateforme logistique ne seront pas à l'origine de rejets aqueux ou gazeux susceptibles d'impacter d'autres zones sensibles.  La construction du site sera localisée sur des parcelles actuellement bitumées,
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	constituant d'anciens parkings non utilisés à ce jour.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune de Chartres de Bretagne n'est, à ce jour, pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technlogiques (PPRT). Elle compte 6 installations classées pour la protections de l'environnement, qui ne relèvent pas d'un classement SEVESO seuil bas ou haut.  Il est également à noter que l'est de la commune est concerné par la traversée d'une canalisation de gaz naturel à environ 3 km du site d'implantation du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de Chartres de Bretagne est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé le 10 décembre 2007. Néanmoins, les futures installations seront à distance (4km) des zones d'interdiction prescrites dans le PPRI qui se trouvent en bordure de la Seiche au sud de la commune.  Par ailleurs, les terrains d'implantation du projet sont en zone d'exposition moyen pour le risque de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'activité logistique (stockage, préparation, expédition de produits divers conditionnés) n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le fonctionnement de la plateforme logistique engendre un trafic de véhicules légers associé au personnel et de poids-lourds : - environ 200 véhicules légers par jour, - environ 150 poids lourds par jour.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Les émissions sonores seront limitées au trafic routier de poids lourds et des véhicules légers du personnel, ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques (ponctuellement l'atelier de réparation par exemple). Rappelons que le site sera situé au sein d'une zone d'activités qui concentre d'ores et déjà d'autres installations dans le secteur industriel.  Néanmoins, l'établissement respectera les niveaux sonores prescrits dans l'arrêté ministériel relatif aux entrepôts de stockage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les activités entreprises sur la plateforme logistique ne seront pas sources d'odeurs du fait de la nature des produits stockés (produits de consommation standard)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	En dehors de faibles vibrations causées par le trafic de poids lourds, les activités entreprises sur la future plateforme logistique ne sont pas susceptibles d'engendrer des vibrations perceptibles à l'échelle de l'environnement proche.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	$\square$	L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et aux voiries en période de faible luminosité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets atmosphériques seront essentiellement liés au trafic routier qui sera engendré par l'exploitation de la plateforme logistique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'exploitation de la plateforme logistique sera à l'origine du rejet : - d'eaux sanitaires dirigées vers le réseau d'eaux usées communal, - d'eaux pluviales de voirie et de toiture dirigées vers un bassin d'orage après passage dans un séparateur hydrocarbures.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		L'exploitation de la plateforme logistique sera à l'origine d'eaux de lavage, associées à l'aire de lavage des engins, qui seront redirigées vers le réseau d'eaux usées de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les activités de la plateforme logistique seront à l'origine de la production de déchets non dangereux liés aux activités de bureaux et de stockage. La production de déchets dangereux sera liée aux opérations de maintenance des équipements comme le curage du séparateur hydrocarbures, et demeurera exceptionnel.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	Les terrains ne sont pas localisés en zone de présomption archéologique, ou dans un périmètre de protection du patrimoine paysager, culturel ou architectural. Aucun édifice (historique, artistique, culturel) n'est situé à proximité directe des terrains d'implantation du projet.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	A ce jour, les terrains du projet, accueillant d'anciens parkings, sont inexploités. A ce titre, les nouvelles installations ne modifieront pas les activités humaines entreprises au droit des parcelles concernées.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Janais", sur les Environnemen localisés au sein Au vu du dével le projet de la sen février 201 Janais (à 150 men janvier 201 l'implantation de nattente d'anord des terrain Etant donné les	communes de Chartres tale le 1er juillet 2019. I n de cette zone d'activi oppement récent de c société Routiers Breton 17: la construction d'or au nord et 400 m à l'es 18: installations d'une des terrains de la platef avis: implantation de la s caractéristiques des p	s-de-Bri- Les terr té. ette zon s et ont nbrière st des t chaudi forme l coploitat platefo rojets o	etagne ains co ne d'ao reçu o erains ère gaz ogistiq ion d'u orme lo cités po	une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud (à 600 m au
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Le site est local	isé en région Bretagne	à dista	nce de	e toutes frontières avec un pays voisin.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la plateforme logistique, plusieurs mesures seront mises en place :

- Implantation du projet au sein d'une zone d'activités industrielles, en bordure de voies ferrées, sur des terrains d'ores et déjà artificialisés (anciens parkings en friche, recouverts de bitume), présentant de très faibles de potentialités écologiques,
- Imperméabilisation des sols, traitement (séparateur hydrocarbures) et régulation des eaux pluviales (toiture et voirie) via un bassin externe au site,
- Mise en place d'un système de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin d'éviter toute pollution accidentelle de l'environnement (bassin de rétention et vanne de confinement),
- Mises en place de consignes pour limiter les émissions sonores (arrêt des véhicules lors des opérations de chargement / déchargement, limitation de vitesse sur le site, etc...).

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu, d'une part, des faibles impacts attendus par l'exploitation de la plateforme logistique avec les mesures mises en place, et, d'autre part, des faibles enjeux liés aux terrains d'implantation du projet (anciens parkings dans une zone d'activités industrielles à proximité de grands axes routiers et voies ferrées), il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	i Allilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veulllez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jaintes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent
Objet
9. Engagement et signature
Je cerlifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fall à : Drug le. 23/12/2020
Signature